



L'inflation continue. Tout augmente, et nos salaires, pas suffisamment.

La hausse des prix atteint 4,9 % sur 2023. Sous l'effet de l'inflation, nos salaires reculent, notre pouvoir d'achat dégringole et remplir le réfrigérateur, payer ses factures ou partir en vacances devient de plus en plus difficile.

Lors de la dernière NAO de groupe, BPCE a concédé une augmentation de seulement 1,7% brut face à une inflation de 4,9% en 2023 et cerise sur le gâteau, décision de nos dirigeants BPCE a été prise de ne plus verser de prime de pouvoir d'achat pour 2024 alors que c'était la dernière année d'exonération fiscale.

Inacceptable pour les salariés, pourtant validée par 2 syndicats Surprenant !

Rappelons que depuis 7 années l'inflation est de 17,2% et que l'entreprise a daigné nous augmenter dans cette même période de de 5,1%. Traduit en termes de chiffres voilà ce que ça représente en moins pour les salariés :

Salaire	Perte de pouvoir d'achat depuis 7 ans	Augmentation CE depuis 7 ans	Perte de pouvoir d'achat sur 7 ans
40 000 €	-6 880 €	2 040 €	-4 840 €
35 000 €	-6 020 €	1 785 €	-4 235 €
30 000 €	-5 160 €	1 530 €	-3 630 €
25 000 €	-4 300 €	1 275 €	-3 025 €
20 000 €	-3 440 €	1 020 €	-2 420 €

Salaire	Perte de pouvoir d'achat en 2023	Augmentation CE en 2023	Perte de pouvoir d'achat en 2023
40 000 €	-1 960 €	680 €	-1 280 €
35 000 €	-1 715 €	595 €	-1 120 €
30 000 €	-1 470 €	510 €	-960 €
25 000 €	-1 225 €	425 €	-800 €
20 000 €	-980 €	340 €	-640 €

Mais rassurons-nous, en Caisse d'épargne, certains réussissent à préserver voir à améliorer leur pouvoir d'achat, certains membres du directoire auraient vu leur rémunération augmenter de 11%. Infos ou intox ? Seuls les représentants des salariés au COS (Conseil d'Orientation et de surveillance), élus par les salariés, pourrait le confirmer, mais les salariés n'ont aucun retour ...

Les primes c'est pour le mois, le salaire brut c'est pour la vie !

Plutôt que d'augmenter nos salaires, on nous concède parfois, des primes non cotisées, exceptionnelles et individuelles au bon vouloir de la Caisse d'Épargne. Les primes ne répondent pas à la hausse du coût de la vie et ne comptent pas pour notre protection sociale (maladie, chômage, maternité, paternité, invalidité, retraite).

La NAO de la Caisse d'Épargne HDF débute le 16 janvier, est-ce que les salariés vont avoir un juste complément d'augmentation générale pour compenser les 1,7% brut, largement insuffisant par rapport au cout de la vie et au PNB de 150M€ de la CE HDF ?

La CEHDF va-t-elle verser une prime méritée aux salariés ?

Quelles sont les revendications des organisations syndicales en termes de complément d'augmentation de salaire et de prime de pouvoir d'achat ?

Bien évidemment le syndicat **Sud Solidaires** est ouvert à toute proposition convenable qui pourrait améliorer le pouvoir d'achat des salariés.

Sud Solidaires revendique comme base de négociation :

3% d'augmentation de salaire

Une prime de 3000€

Une prime de reconnaissance d'expérience de 100€ par mois

Votre **SYNDICAT**
à la CEHDF

